

DECEMBRE 2020

RC-POS (20_POS_200) (min.)

RAPPORT DE MINORITÉ LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Stages pré-professionnels : outil d'intégration au monde du travail ou réservoir de personnel bon marché ?

1. PREAMBULE

La minorité de la commission était composée de Mesdames Taraneh Aminian, Muriel Cuendet Schmidt, Sylvie Podio et de Monsieur Julien Eggenberger.

2. POSITION DE LA MINORITÉ

La minorité de la commission propose la prise en considération complète du postulat. Ce rapport complète le rapport de la majorité de la commission.

Les débats de la commission ont mis en lumière de manière incontestée que des abus existent dans de nombreux domaines. La divergence porte sur le périmètre sur lesquels un rapport du Conseil d'État est attendu et non pas sur l'existence d'un problème. La majorité de la commission a limité son exercice au seul secteur sociosanitaire. Cette limitation n'est pas pertinente du point de vue de la minorité, aucun élément factuel n'a effectivement été présenté lors des travaux de la commission qui appuierait cette affirmation. Il est donc nécessaire de maintenir un périmètre le plus large possible afin d'obtenir des données claires et complètes sur l'utilisation des stages pré-professionnels.

Pour rappel, les stages de pré-apprentissage sont devenus une pratique courante se transformant véritablement en condition d'entrée en apprentissage. Il existe même des cas d'entreprises engageant simultanément plusieurs stagiaires les mettant en concurrence pour une seule place d'apprentissage et donc n'en engager qu'un·e à l'issue du stage. Concernant les stages post-formation, une entreprise peut employer une personne formée, opérationnelle et compétente mais, avec un statut de stagiaire donc un salaire ne correspondant ni à ses qualifications, ni à son éventuelle expérience. Ces exemples montrent clairement qu'il s'agit de pratiques abusives, subies par les jeunes débutant leur parcours professionnel et en aucun cas de choix.

La nécessité d'enchaîner les stages pour entrer dans le monde professionnel est un facteur d'inégalités sociales voir un facteur de précarisation. En effet, en fonction de la capacité financière de ses parents, la génération entrant sur le marché du travail devra accumuler les « jobs » alimentaires en parallèle de la pratique du stage ou même recourir à l'aide sociale.

Les moyens d'action de l'État étant plus grands dans le secteur public ou subventionné, la postulante a admis qu'un des principaux outils pourrait être le conditionnement de l'octroi des subventions au respect des directives en matière de stages. Toutefois, le secteur subventionné ne se limite pas au seul domaine sociosanitaire et les abus en la matière non plus. On peut relever, en exemple, que des risques existent aussi

dans le domaine de la culture ou des associations subventionnées. Par ailleurs, dans le secteur privé, selon une étude de Bilan¹, les secteurs du e-business, de l'industrie des arts graphiques, enfin de la communication, marketing et publicité sont problématiques en matière de stages.

Ces différents éléments montrent à quel point c'est un travail large qui permettra justement de présenter les moyens d'action possibles.

La minorité de la commission peut entrer en matière sur la proposition du Conseiller d'État de concentrer les efforts aux domaines particuliers où se concentrent le plus de cas spécifiques. Mais à ce jour, aucune étude ne permet de cibler ces domaines. C'est ce qui fonde précisément l'objet de ce postulat.

3. CONCLUSION

C'est pourquoi, la minorité de la commission vous recommande d'accepter le renvoi complet du postulat au Conseil d'État.

Lausanne, le 9 décembre 2020

Le rapporteur : (Signé) Julien Eggenberger

¹ https://www.bilan.ch/economie/les-stages-sont-ils-un-tremplin-a-lemploi-ou-un-abus-deguise